## Jules GENDRON, maire de Saint Christophe du 26 juillet 1850 à mai 1857

Jules Gendron était né à Saint Christophe, aux Rabines, le 25 février 1813. Il était le fils de Philippe Louis Gendron, propriétaire, né en 1784, et Louise Groisy née en 1782.

Sule, Generon moi De fevrier De l'au mil heut Cent heire, veux heure.  Sule, Generon moi De fevrier De l'au mil heut Cent heire, veux heure.  - Cambrille de l'autou De neuvy arroudissement De tour de partement Dindre et loure faisant la fondion D'officier public De l'état civil e ousligné.  Sit Comparer le Vieux Philippe l'oui,
Jule Constron wow De fevrier De l'au wil huit Cout treize, veup houre
aprè misy Dardevant non Maire dela Comme de
Departement Digere et loure faisont le Soudion D'officier
public de l'état civil, et ousligne.
The properties and the court of the section
de cette Command, lequel nou se gradute un enfont
houre Du mating an lieu De Maline ou alle for
issu Delin Declarant et De Dame Course groisy-
da Segitime epouse et auguel il a Declare vouloir
Donner la prenon De Sule ; (e Dite produitation of
Declaration faite en presence De Vieur Charles
Marchand Marchand-spices (ago) De Conquente Soft an et Julien- louis Debry tisserand ago Detrenter
au tou Deuf Domicilie De cotte Communa temora que
et le Dit vieur Gendron pare de Confant out vigue_
avec non agra Sectura J. Just on Concerchant
julium loin Jetry Mourgaut Ausuday
- Injurgues entitlement of the
and a contract of

Voici son acte de naissance.

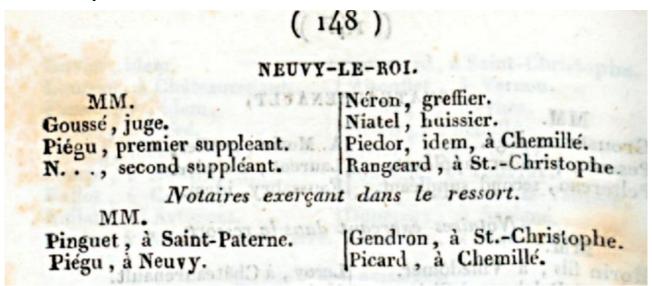
Lors du plus ancien recensement communal de 1836, on le retrouve vivant avec ses parents, aux Rabines, ici noté Chemin de la Métairie.

			Le Chemin	De la metaire				
776	246	Gendron	louis philippe	proprietaine		/		ff ons
777	246	Groity & Generon	louise	ii ii			1	ff ans
778	246	Generon	Jules 0	"	1			23 ans

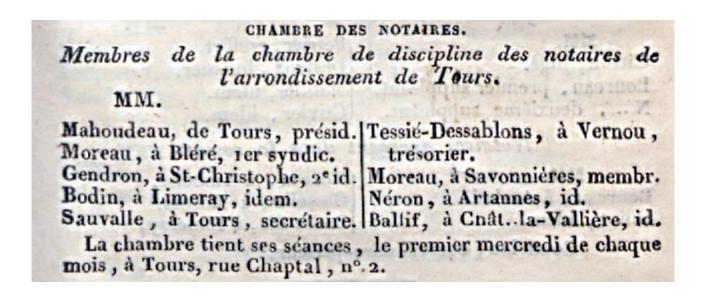
En 1841, ses parents habitent la grande maison des Rabines, avec un autre couple, mais Jules nøy figure plus.

666	217	Manual	antoine	propre	A THE PERSON AND A		A Commission of the Commission	Les rubines
667	217	Jagnier francuis	marie	1.40.5	E) in property cycles and the control of the contro	1	The second secon	1975
668	218	1		propre	and the second second			ha ir ko
669.	218	fraity for Gendron	Louite	Sant .	THE STATE OF THE S	1		
670	2.18	Bouge .	vinant.	Domostique	/		4 - 1	13.3
671	218	Devernay	Genevieve	iv .		1		1964 1887

Et pourtant løannuaire døIndre et Loire de 1845 (données 1844) indique Jules Gendron notaire à Saint Christophe.



Cœst toujours le cas dans løannuaire de 1850.



Le 16 avril 1845, Jules Gendron épousa, à Bléré, Louise Euphrosine Dugenet qui était née le 19 février 1822, dans cette même commune.

On remarque que dans løacte de mariage, Jules Gendron est mentionné "notaire domicilié à Saint Christophe".

Editor State of the State of th	
M. James	I an wit hunt com quarante ing, lesinge abril, of house
Marifage	de trois durair
M. Gendson	Devant nous maire dela Commune de Blire, officie
jula-,	delitat civil, on Compara a lamaison de Ville:
garcon	M. July Gendron, nataire, doimailie sula commune de
Aure	
Mille Duginer	Saint-christaphe enedifsartement, ne audit tui le vings
Corise Supersosina	Cing fines wit host con truje fit majeur de 11. prolipeque
fille.	Tour Gendron, praymitaire, age de disparte et mon elles.
6. Duquet	Town hoiry, sorrypouse, aguile taipoute trois aus, princes
4. Organi	es Commetan, anti domicilies cularendite Comme de Saint =
Munion 9	Christaphe Dune Fart
Bun vol	une & Melle Pomie Engrhovome Dugenet, Jam profession,
30	nie a Blise leaving welf fivries mit hait can vingt ding,
	Litt is a grant or marine do m confectione blue me
	file insume quant animariage des jeaufredorie heugens
ALL YORK STATE OF	propritain, age desing nante sunfam, tedede mais arme
	Eup horsing Alexqueste, low yourse, agie decing wante grate and
	Eup horsing Alexqueste, low yourse, agie decing wante grate and

Dans le recensement de Saint Christophe de 1846, ses parents habitent toujours aux Rabines.

M.		0			1	Gendre	n low	9	1, rop	re.	1	1	9		65
la			/	1	2	Groisy	louis	le i	Ja ,	fame	2	)		1	60
dina		1	8		3	Barde	t Jan	yeu!	gagist	e	1				28
3		330			4	Dulis	muri	ie	if	18			1		20
	306	G.	ene	Irv	· ·	Jula	no	tair	0		1				33
	507	De	ige	no	1	Lughosine	da	1=	nO.				1		24
141	508	Ger	un	un		ferdinan	de	ulg	(to	1					6 muis
10)	509	Gra	ste	au	2	ford	0,			1					21
	\$10	Vite	H	eun		Chiles	go	gitt	te					1	57

Mais lui et son épouse occupent une demeure sur la place du Marché (la place Jehan døAlluye actuelle), ils ont eu un fils, Fernand, (ici noté Ferdinand) né le 30 décembre 1845, à Saint Christophe.

Lors du recensement suivant de 1851, leur fils aîné est prénommé Jules par løagent recenseur et une fille est née, Marie Louise née le 2 mars 1850, à Saint Christophe.

Jules est mentionné propriétaire et maire, ce qui est le cas depuis le 26 juillet 1850.

13	34	Gendron	Jules	frof theire		1			38
				sa famme				1	29
	36	Generon	ynlers	leur fils	1				5
				· leur fille			1		1
				Domestique	1				22
		Imoneau			-		1		22

Examinons le recensement de 1856, nous y notons la naissance døun deuxième fils, Frédéric, 1 an. En cherchant dans løétat civil de la commune, on trouve un enfant Marie Raymond Frédéric Gendron, né le 15 mars 1855, à Saint Christophe, cøest certainement lui.

La fille du couple, Marie Louise, nøapparaît plus car elle est décédée le 8 janvier 1853, à Saint Christophe.

	5	Gendren	Triles :	Maire	^	1			~		13
	6	Lugenet fi Gendron	Louise	safemme	^	-		٠,	1		34
11	7	Gendran	Firmand	leur fils	1	-	•	,			10
7	8	Gendron	Toréderie	leur fils .	1		÷		,"	<b>*</b>	1
		Ganli									8
		Boureau							S. S. C.	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	- 2

En 1861, le fils Fernand qui a maintenant 16 ans ne vit plus chez ses parents. Frédéric est toujours présent, mais deux autres enfants apparaissent : Léontine, 3 ans, née le 21 mai 1857, à Saint Christophe et Louis, 2 ans absent des actes de naissance de Saint Christophe, mais qui déclare la mort de son père, en 1895, à Bléré, il a 36 ans et est ingénieur à Paris.

		4	Ginden	Julis	Proper!		1			118
		5	Dugerelt L'Univer	Louin)	sa fimme				1	39.
10	13	6	General	Thinne)	leur fils .	1				6.
1		7	Gendeon	Louis	2	1				2.
		8.	General	L'entine)	ber file .			1		3
		1	Thoust	Silvine !	Domestique			/		23.

Dans les recensements suivants, 1866 et 1872, nous ne trouvons plus trace de la famille Gendron. Puisque Jules nœst plus maire depuis 1857 la famille est peut-être allée søinstaller ailleurs, mais où ? Peut-être à Bléré puisque sur lœcte de mariage de leur fille Marie Léontine qui épousa Evariste Bruslon le 5 juillet 1881, à Bléré, ils sont présents et domiciliés dans cette commune.

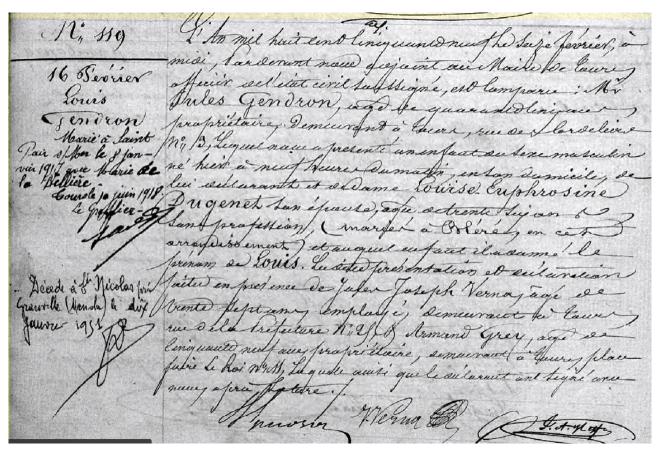
Nº 1/	L'AN mil huit cent quatre-vingt-un, le Ling du mois de Juilles, à
[ ]miller [ 188]	heure duOfficier de l'État-civil
Bruston	de la commune de V3 Core, canton de T3 lesse
Geverite	département d'Indre-et-Loire, ont comparu en notre Maison-commune, et publiquement,
parec	acé de tient lan ans né à laux Charlophe, département d'inte ex our
generon	to that mais do parted I an muy cour quorante pour
More Levelin	profession de broprieture demicilié à aint Christophe département d'Intre extoires fils prejuseur le gettime de Hamisles exeriste Satien 13 russon lécéde le loure octobre
property and the	profession de ruil his Cent domicilié à loisquite fixe, département da Saint Christophe
	et de Paru Marie Abrandeine Chemie Ferrand profession de profession de
	domiciliée de Soixante gualle que département demensair à lais Phistophe
the second constant in the	agée de l'ings quake ans, née à lains Christophe département d'Inde estore
	profession de Lans / de domiciliée à l'anguel hur lenguante sur profession de Lans / demiciliée à l'anguel hur lenguante sur
	office fille de Lules Henkon agé le doisante hur ans
	profession de proprietaire, domigilié à / 3 lese département d'procession de
de Cale Likewashi.	et de l'aurè Cupheorine Dugent son époure agre de quessuite ment aux
i. el Mod le zus esseil	profession de de donnée donnée à Melse département d'Aduntée Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du magiage projeté entre eux et dont les
With the same of the same of the same of	publications ont été saites à Blire et à Saint Mistophe les tia neuf et Vingt six fuir desnit

En 1864, lors de la naissance de sa fille Louisa Marie, née à Saint Christophe, le 29 octobre, on remarque que le père, Jules, est juge de paix à Bléré où il habite avec son épouse ; celle-ci est venue accoucher aux Rabines, chez la future nourrice du bébé, comme løindique le recensement de 1866.

1000.							
Wai	rance de	Devantno	- 1	t cent ovin a. Bongino		1 1.	te outobre a midi, -
Gene	ron fills.	De Communi	Daint épartem en l'abs	ent 9 Indre.	at Tujing	alompos	
légitimen	where go	ayant as.	isti ille	necouchimes maranto hu	it any, de	i High	ipvused Siere -
		of sexus	1.	nie hier vin	ing 1 may	1 : 0/	Courant, aunthur
		001	hywinte	unah, et	De Johnin	Louise Source	re in a Vipurtiment, Euphrisim Duge-
		Joniciti	e au dit	Blete da	. 1 11	enfan	nn m. 1 - 1 -
		Time for	up Del	as age Det	ento neuj	lang Om	the faits in prime of
		Domeile Irresunt	rergon, in auch	/	rantitur notre lossi notre lossi	mune).	Après le ture du
		Isigné av	u muy	Cantre tim	. 6	0	sawir signedell
Les Rabines	257 30	4 823 Leduc		François	1		47 plâtrier
Les Rabines	257 30		Cordier	Rosalie		1	48
Les Rabines	257 30			Marie		1	17
Les Rabines	257 30	V		Marie		1	1,5 nourrisson
							The state of the s

Jules Gendron et Louise Dugenet eurent 6 enfants :

- Fernand né le 30 décembre 1845.
- Marie Louise Euphrosine née le 2 septembre 1850 et décédée le 8 janvier 1853.
- Marie Raymond Frédéric né le 15 mars 1855 et décédé le 17 septembre 1886, il était célibataire et médecin à Rouen.
- Marie Léontine née le 21 mai 1857, mariée à Evariste Bruslon et décédée le12 janvier 1892. Ces 4 premiers enfants étaient nés à Saint Christophe.
- Louis né le 16 février 1859, à Tours, comme løindique løacte suivant. Il était ingénieur à Paris lors du décès de son père, en 1895.



Et pour terminer la fratrie :

- Louisa Marie née le 29 octobre 1864, à Saint Christophe, chez sa future nourrice.

Grâce à ces actes nous pouvons mieux suivre les pérégrinations de Jules et Louise à travers la Touraine.

Jules fut døabord notaire à Saint Christophe puis se maria à Bléré en 1845 et le couple søinstalla à Saint Christophe, sur la place du Marché.

Ils y restèrent, mais quand Jules abandonna sa fonction de maire ils allèrent søinstaller à Tours, 9 rue des Cordeliers, lieu de naissance de leur fils Louis, en 1859.

En 1864, lors de la naissance de sa fille Louisa, Jules est juge de Paix à Bléré et il y est domicilié en 1881 lors du mariage de sa fille Marie Léontine, mais il nœst plus que propriétaire.

Cœst à Bléré quœil termina sa vie et y mourut le 5 février 1895, à 82 ans.

A South	
	3
1 A 215 3 L'AN mil huit cent quatre-vingt quare le Chiq d	u mois de Ineview
à trait heure du sole	
Par devant Nous, Charles Breule in	were 16
Officier de l'état-civil de la commune d Aler , ca	nton de Mere
département d'Indre-et-Loire, sont comparus	uston.
dentier branen agé delguarent les ans, profession	ond James
Jules demeurant à Sant Urus logher parte	ment d Donallone
1.20	Dron.
2 agé de trent de ans, professi	
desneurant à Dorres, département de la	Je d Gui a dit êtra
fils des désque , lesquels nous ont déclaré que	D'ina Tules
Show to Lough Trephropen Degend, and do	
profession & further demourant à	
	brusophy departement
d nure usoin, fill de feu Things	
profession, , demogrant à	of Journal
département d , et de , et de , et de	Ans Tron Su
/ Longhouprofession demeurant à	département
d , est décéde le cine du mois d	
cent quatre vingthings à Prize heure du mois de	
Nous nous sommes assuré de l'exactitude de la déclaration	
après lecture à eux faite du présent acte, signé avec nous.	de ces temoins, qui ont,
après recture à eax faite du présent acte, signis avec nous.	1 double
Com 1	
6. Lyncher Showson	
1. gene	W. Midwel

Acte de décès de Jules Gendron.



Sur ce plan de 1860, on voit que Jules Gendron était le propriétaire de la maison des Rabines qui y figure, en bas, à gauche.

Voici une photo prise au tout début du 20<sup>e</sup> siècle qui montre la maison des Rabines, lors dœun battage car à cette époque elle était habitée par un cultivateur, Guimier Henri, en 1906.



Jules Gendron fut maire de Saint Christophe du 26 juillet 1850 à mai 1857.

La loi électorale concernant les maires est la suivante à cette époque : Du 3 juillet 1848 à 1851 (Seconde République), les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants.

De 1851 à 1870 (Second Empire), les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

Quelques faits qui se sont déroulés pendant son mandat :

Le 20 novembre 1850, le Conseil autorise M. Fontenelle-Gallet à construire une maison faisant face à la Place, la Route de St Aubin et la Rue de la Tricotterie. (maison actuelle døAndré Lascaud, démolition 1852, reconstruction 1856).

Le 4 mai 1852, prestation de serment des conseillers municipaux : "Je jure obéissance à la constitution et fidélité au président".

Le 5 décembre 1852, à une heure de l'après-midi, le maire, Jules Gendron, s'est rendu à la mairie et de là, accompagné des membres du Conseil municipal, des membres du clergé ainsi que de différentes personnes de la commune, sur la Place publique où il a donné lecture du décret contenant la proclamation du nouvel Empire et du discours de l'Empereur.

Ce discours a été accueilli par les cris de : "Vive l'Empereur ! Vive Napoléon III !".

En Août 1853, le Conseil propose løachat d'une pompe à incendie et de ses accessoires pour une somme de 1000 francs.

Ce projet est ensuite abandonné, vu le peu d'empressement apporté par les personnes les plus aptes à faire partie du corps des sapeurs-pompiers.

Le 11 février 1855, acquisition d'une portion de terrain, pour l'agrandissement du cimetière, appartenant à Monsieur Le More.

Le 25 janvier 1856, le Conseil Municipal demande qu'une station (gare) soit prévue à Saint-Christophe.

Sur le projet présenté par la Compagnie considérant que la station projetée sur la commune de Saint-Paterne et destinée à servir celle de Saint-Christophe est fort éloignée et ne pourra être que fort préjudiciable aux intérêts de la Compagnie ; attendu d'une part que toutes les voies de communication ou routes des communes les plus rapprochées de la ligne de fer viennent déboucher à Saint-Christophe, entre autres celles de Saint-Aubin, Saint-Pierre-de-Chevillé, Bueil et Villebourg. Que d'autre part l'établissement de la ligne de fer projetée est appelée à donner une grande importance au commerce de la ville de Saint-Christophe dont la population est déjà très agglomérée et qui possède actuellement trois grandes tanneries, deux usines à blé et une à écorce, que les foires mensuelles déjà considérables doivent être une cause de prospérité tant pour la commune que pour la Compagnie :

Le conseil émet le vò u, dans l'intérêt même de toute la contrée, qu'une gare ou au moins une station soit établie en face le Faubourg de Vienne près le passage à niveau qui figure au plan.

Cette demande nøaboutira pas malgré des réclamations émises jusquøen 1914.

Le 7 décembre 1854, le Conseil évoque pour la première fois l'idée d'un embranchement vers le chemin de Dissay depuis le bas de ville et la croix du Jubilé.

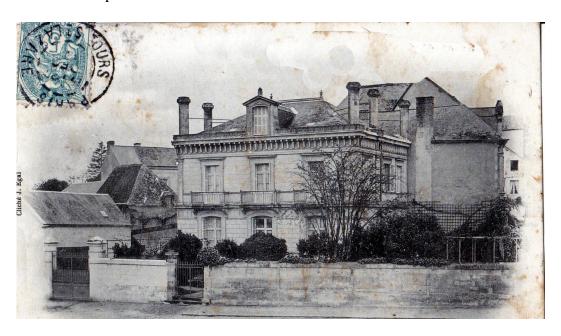
Le 4 septembre 1855, les habitants du bas de ville réclamant la réalisation d'un embranchement jusqu'au nouveau chemin de Dissay, au niveau des Richardières, le Conseil accepte ce projet.

**Le 25 mai 1856,** le Conseil vote 800 F pour l'embranchement du bas de ville au chemin de Dissay. Début de la procédure des travaux de l'embranchement.

Le 13 novembre 1856, le Conseil nomme une commission pour l'achat des terrains nécessaires à l'achèvement du chemin de Dissay dans le bourg (des Richardières à la Place de l'église).

En août 1856, le Conseil décide que la cour située devant la maison communale est transformée en place publique.

**En mai 1857** Jules Gendron cesse ses fonctions de maire et est remplacé par Charles Bongendre suite à une nomination par le Préfet.



La maison construite en 1850 par M. Fontenelle-Gallet (maison Lascaud actuelle)

Jules Gendron transmet au Préfet une pétition des propriétaires expropriés pour le passage de la ligne de chemin de fer Le Mans-Tours.

## "Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour y être donné telle suite que vous jugerez convenable une demande formée par plusieurs propriétaires expropriés par la compagnie des chemins de fer de Tours au Mans et ayant pour but le règlement de l'indemnité qui leur est due pour concession de terrains.

Veuillez, Monsieur le préfet, m'accuser réception de cette pièce qui concerne des intérêts d'une importance assez grande et qu'il importe à chacun des signataires de régler le plus promptement possible.

Recevez Monsieur le préfet l'assurance de mes sentiments respectueux

## Signé : Gendron maire"

Pétition accompagnant la lettre du maire de Saint-Christophe du 6 octobre 1856

"Les soussignés, tous propriétaire de parcelles de terrains destinées à la confection du chemin de fer de Tours au Mans et situées dans la circonscription de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, ont l'honneur de vous exposer que, par suite du jugement qui a prononcé l'expropriation des dites parcelles de terre au profit de la compagnie concessionnaire de la ligne dont il s'agit, il leur a été fait, à chacun individuellement, des offres tant pour la valeur du terrain exproprié que pour les préjudices causés par le tracé de cette ligne, que ces offres leur ayant paru bien insuffisantes, ils les avaient refusées, que par suite et postérieurement au jugement d'expropriation, les soussignés sur la demande qui leur en avait été faite par ladite compagnie, avaient volontairement consenti à la prise de possession de leurs terrains afin de favoriser l'exécution immédiate des travaux, mais qu'ils ne l'avaient fait que sur l'affirmation qui leur était donnée qu'on s'occuperait de régler, dans les plus brefs délais possibles, l'indemnité due à chacun, que cependant le jugement d'expropriation remonte déjà à plus de six mois, qu'il est à leur connaissance que ce jugement n'a point encore reçu la formalité de transcription qui doit encore entraîner des délais assez longs, que cet état de choses peut être fort préjudiciable aux intérêts de chacun des vendeurs qui se trouve privé du droit de disposer de son capital et d'en faire l'emploi qui lui semble le plus favorable à ses intérêts.

En conséquence et attendu que la compagnie est en possession et jouissance des terrains dont il s'agit, les soussignés ont l'honneur de vous prier, Monsieur le préfet, de vouloir bien inviter ladite compagnie à soumettre la question d'indemnité à un jury d'expropriation, faute d'acceptation des offres par elle faites, se réservant d'agir judiciairement dans le cas où la compagnie concessionnaire ne croirait pas devoir prendre en sérieuse considération la réclamation fort légitime qui lui est aujourd'hui adressée par votre intermédiaire."

Pétition signée par une dizaine de propriétaires